



Communiqué de presse

CertiNergy souscrit pleinement au renforcement du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Spécialiste des certificats d'économies d'énergie, l'entreprise conseil CertiNergy dresse un bilan positif de cette première période et s'avère confiante quant à l'avenir de ce dispositif vertueux.

Paris, le 3 janvier 2011 - Alors que la deuxième période du régime des certificats d'économie d'énergie est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, la société de conseil de référence sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) CertiNergy se félicite des résultats déjà obtenus et des nouvelles mesures mises en œuvre en faveur de l'efficacité énergétique.

Les CEE : retour sur un dispositif innovant

Le dispositif des certificats d'énergie a été introduit en France en 2005 par la loi POPE puis renforcé par le Grenelle II. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) appelés « obligés ». Sous peine de pénalités financières, ces obligés devaient dans un délai imparti :

- réduire leurs propres consommations,
- aider leurs clients à faire des économies d'énergie, ou encore
- acheter des certificats à des personnes morales, appelées « éligibles », qui avaient réalisé elles-mêmes des économies d'énergie.

CertiNergy dresse un **bilan positif** de la première phase des CEE. En effet, pendant la première période qui s'étendait du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009, 65 TWh cumulés et actualisés ont été économisés, dépassant l'objectif initial de 54 TWh. Outre le dépassement des objectifs, cette période a surtout permis la mise en place opérationnelle du dispositif chez les obligés.

Au cours de l'inter période (du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010), ce sont environ 100 TWh supplémentaires qui auront été délivrés, selon l'estimatif de la société. Au total, ce sont donc **110 TWh qui ont déjà été réalisés avant le début de la seconde période.**

« Ces chiffres démontrent la montée en puissance de ce dispositif, véritable outil économique au service de la performance énergétique » déclare **Frédéric Utmann, co-fondateur et président de CertiNergy.**

1^{er} janvier 2011 : les nouveautés de la deuxième phase des CEE

Suite au succès de la première étape du dispositif des CEE, la deuxième période se veut plus ambitieuse avec **des objectifs plus élevés** : 345 TWh cumac d'économies d'énergie d'ici fin 2013. Compte-tenu des CEE déjà obtenus, l'objectif restant à atteindre est en réalité de **235 TWh sur les 3 prochaines années**, soit quatre fois plus que sur la première période.

Pour atteindre cet objectif, l'administration mise sur de nouveaux obligés : **les vendeurs de carburants automobiles**, qui participent désormais au dispositif avec un objectif de 90 TWh.

Enfin, **pour alléger le dispositif**, le nombre de demandeurs de certificats a été réduit : seuls les obligés, les collectivités, les bailleurs sociaux et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) pourront obtenir des CEE alors qu'auparavant, toute personne morale pouvait émettre une demande.

« Les exigences réglementaires ont été renforcées afin d'être plus **qualitatives**. A titre d'exemple, les obligés doivent à présent démontrer un rôle moteur individualisé dans la réalisation des actions d'économies d'énergie » ajoute **Frédéric Utzmann**.

CertiNergy, la référence des certificats d'économie d'énergie

Le CEE est un outil efficace pour **inciter l'ensemble des acteurs économiques et les particuliers à la maîtrise de l'énergie et mesurer les résultats obtenus**, sans pour autant peser sur les finances publiques. Face à la complexité des procédures d'obtention des CEE, la société CertiNergy a été créée en 2008 pour conseiller les éligibles et les accompagner dans leurs négociations avec les obligés.

Frédéric Utzmann a tout de suite saisi le potentiel de ce nouvel outil de sobriété énergétique qui devrait, selon lui, « être inscrit dans une directive Européenne ». Porté par le Grenelle de l'environnement, CertiNergy est ainsi devenu **l'acteur de référence entre les obligés et les consommateurs d'énergie** qu'il accompagne dans la mise en place de ce dispositif, en les guidant dans leurs choix et en valorisant leurs CEE. Parallèlement, CertiNergy participe à la formation et à la **structuration de la filière de l'efficacité énergétique**.

Après deux années d'activité, CertiNergy compte déjà plus centaine de références parmi des Grands Comptes dont des acteurs clés issus du secteur public - tels que l'Anah, le Conseil Général du 78 ou la Région Aquitaine - et privé - tels que L'Oréal, Essilor ou Picard. CertiNergy anime par ailleurs un réseau de près de 10 000 entreprises de l'efficacité énergétique, particulièrement actives auprès des particuliers.

A propos de CertiNergy :

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Celui-ci impose aux fournisseurs d'énergies et de carburants (dit « obligés ») de réaliser des économies d'énergie, soit en incitant leurs clients à en faire, soit en achetant des CEE auprès d'autres acteurs.

Créée en 2008, CertiNergy est une entreprise conseil spécialisée dans le dispositif des CEE. Elle génère des certificats pour les obligés et accompagne tous les consommateurs d'énergie (bailleurs, foncières, industriels, collectivités mais également les particuliers) en facilitant leurs démarches et investissements d'efficacité énergétique. CertiNergy intervient principalement sur l'isolation et le chauffage, ainsi que sur la production de froid, les moteurs ou les transports.

CertiNergy a pour ambition de réconcilier écologie et économie en apportant des solutions économiques simples et concrètes à ses clients et partenaires. Avec 50 salariés, 10 000 partenaires et plus de 5 TWh d'économies d'énergie depuis sa création, CertiNergy est la référence du secteur.

Plus d'information sur <http://www.certinergy.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter le service de presse :

Open2Europe – www.open2europe.com

Déborah LASKART: 01 55 02 15 12 / d.laskart@open2europe.com

Justine VALIN : 01 55 02 27 83 / j.valin@open2europe.com